



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Arbitre Softball (CNAS) Gestionnaire par intérim : Aina Rajohnson (CTN)

Objet : **Rapport à l'Assemblée Générale 2023**

Pour la saison 2022, la gestion a été assurée par intérim par la Direction Technique Nationale en la personne d'Aina RAJOHNSON. Ci-après le retour sur la saison 2022 et les préconisations pour la saison 2023.

NB : la fusion en CFA de la CNAS et la CNAB a été actée lors du comité directeur du 8 décembre 2022.

Sommaire

1. Intérim & tâches assumées	2
2. Engagements et assignations	4
3. Bulletins CNAS	6
4. Reconnaissance des arbitres	6
5. Recensement et mise à jour cadre (actif / de réserve)	7
6. Formation	7
7. Préconisations saison 2023	8
 Annexe 1 – Formulaire de candidature à la Présidence d'une Commission	 13
Annexe 2 – Trophée Fédéral Arbitre Softball 2022-Proposition Ligue, CD ou club	14
Annexe 3 – Trophée Fédéral Arbitre Softball 2022- Modalités de vote	16
Annexe 4 – Frise formations arbitres	17

1. Intérim & tâches assumées

1.1. Intérim

Cette saison, Aina RAJOHNSON, conseiller technique national (CTN), a été missionné par Stephen Lesfargues, Directeur Technique National (DTN), pour gérer par intérim la commission nationale arbitrage softball (CNAS) afin qu'elle assure son rôle et permette aux championnats nationaux de softball d'être arbitrés et validables.

Chaque acteur du softball doit être conscient que cette situation se doit d'être provisoire et qu'il est nécessaire que pour la saison à venir la CNAS soit représentative et autonome. Dans cette perspective Aina RAJOHNSON a régulièrement sollicité chaque acteur via le bulletin CNAS ou lors d'échanges informels.

Sept arbitres ont manifesté de l'intérêt sans pour autant s'engager. Ils sont à nouveau sollicités pour préciser leur positionnement.

1.2. Tâches assumées

Présaison :

- Capture vidéo pour illustrer le webinaire de pré-saison ;
- Formalisation d'un support destiné à l'ensemble des acteurs (managers et arbitres, rappel sur la motion du lanceur et harmonisation des appels sur les lancers illégaux) ;
- Animation du webinaire de présaison à destination des acteurs de D1 softball (arbitres susceptibles d'y officier et managers des équipes engagées) ;
- Consignes aux arbitres (rappels des principes de la mécanique à 2, et de la gestion des rencontres) ;
- Sondage des arbitres pour connaître leurs disponibilités ;
- Ébauche des assignations au regard du calendrier prévisionnel des rencontres.
- Formalisation d'un document concernant les gestes de premier secours, et diffusion via le bulletin et le site CNAS ;
- Proposition et rédaction d'un protocole commotion conjoint CNAS et CNAB.

Rôle (registre) des arbitres :

- Mise à jour provisoire du rôle des arbitres au regard des retours par courriel des personnes ne souhaitant plus recevoir le bulletin CNAS ;
- Sondage auprès des arbitres dont le diplôme permet d'officier en softball de leur activité (et leur souhait de formation) ;
- Demande auprès des Ligues d'un retour sur les compétitions régionales, Opens et tournois mis en œuvre et des identités des arbitres y ayant officié (avec précision du nombre, niveau et catégorie des rencontres arbitrées) ;
- Mise à jour du rôle

Communication :

- Rédaction d'un bulletin CNAS hebdomadaire (informations diverses concernant l'arbitrage, rappel et explication règles de jeu, assignations D1...) ;
- Transmission du bulletin à tous les acteurs (siège fédéral, commissions concernées, ligues, Présidents-manager-coachs des équipes de D1, arbitres diplômés pouvant officier en softball) ;
- Réponse à toutes les sollicitations de la CNAS par courriel ou téléphone (siège, ligues, club, managers, arbitres...) ;
- Échanges réguliers avec :
 - . la CFS pour le championnat D1 ;
 - . la CFS, le siège et le club de St-Raphaël pour le Challenge de France Softball Féminin ;
 - . la CFSJ, le siège et le club du Thillay pour l'Open de France Softball 12U ;
- Actualisation des pages dédiées à la CNAS du site fédéral.

Assignations :

- Contact régulier avec les arbitres pour mise à jour des disponibilités des arbitres (temporelles et géographiques) ;
- Optimisation des assignations (disponibilité, expérience et coûts) le plus en amont possible des rencontres (de 2 à 4 semaines) ;
- Désignation systématique de 2 arbitres sur chaque rencontre ;
- Recherche de solutions de remplacement de dernières minutes d'arbitres assignés (cas COVID, blessures, obligations professionnelles...) en concertation avec les clubs impactés et les arbitres.

Respect des textes :

- Veille du respect des textes concernant l'arbitrage, et des règlements fédéraux ;
- Mise à jour et mise à disposition des formulaires pour les arbitres (protêts, réclamation, contestation) ;
- Réception des expulsions et appel des arbitres les ayant prononcés pour suite à donner.

Suivi des accidents :

- Demande de nouvelles auprès des arbitres ou joueur.se.s blessé.e.s lors d'une rencontre ;
- Proposition d'adaptation des règles.

Règlements :

- Adaptation et réécriture du règlement de l'Open de France Softball 12U ;
- Demande d'évolution des règlements pour prévenir les accidents tant en défense qu'en attaque ;
- Traduction des nouvelles règles (en cours).

Formation :

- Recherche de solution pour faciliter la finalisation des formations AF2S et AF3S initiée à l'intersaison 2019-2020.
- Supervision et accompagnement des arbitres sur le Challenge de France Softball Féminin et l'Open de France Softball 12U ;
- Accompagnement des Ligues conjointement avec l'INFBS pour mettre en place des formations AF2S à l'intersaison en tentant de couvrir au mieux le territoire national ;
- Mise à jour (en cours) des supports en collaboration avec la CNAS et des modalités des passerelles Softball<>Baseball ;
- Mise à jour des questionnaires des tests ;
- Réflexion pour mettre en œuvre une formation AF3S et en optimiser les coûts.

2. Engagements et assignations

2.1. Engagements

Pour 15 équipes engagées en D1 softball, trois arbitres étaient engagés uniquement en D1 féminine, autant uniquement en D1 masculine, et quatre l'étaient pour deux équipes (l'une en D1 masculine et l'autre en D1 féminine).

D1 Féminin	CLUB	ARBITRE engagé	diplôme
	BAT Paris	DULON Thibault	ARS
	BCF Paris	TALARD Elysabeth	ARS (Fo AF3S)
	Clapiers-Jacou	CRULLI Nicolas	ANS
	Evry-Courcouronnes	BRAINVILLE Quentin	AF2S (Fo AF3S)
	Grenoble	DUGARD Clément	AF1 (Fo AF2S)
	Nice	LAUDANI Guiseppe	Dip. Italien
	Pessac	MONGE Anaïs	AF2S
	St Raphaël	LASSAIGNE Céline	ARS
D1 Masculin	CLUB	ARBITRE engagé	diplôme
	Clapiers-Jacou	CRULLI Nicolas	ANS
	Contes	LAUDANI Guiseppe	Dip. Italien
	Montpellier	SAIDI Farah	AF2S
	Pessac	LACOSTE Gérald	AF2S
	Rouen	BENASSEUR Franck	ARS (AIB)
	St Raphaël	LASSAIGNE Céline	ARS
	Toulouse	MONGE Anaïs	AF3S

Arbitre engagé pour équipe

D1F uniquement

D1F et D1M

D1M uniquement

2.2. Assignations

Pour les assignations, il n'a pas été tenu compte de l'équipe pour laquelle chacun arbitre était engagé. En effet au regard des disponibilités retournées par chacun il aurait été impossible de désigner deux arbitres sur chaque des rencontres d'une journée de championnat (programme double féminin ou plateau masculin).

Bien que les rencontres masculines et féminines n'aient pas lieu les mêmes week-end, trois arbitres engagés au titre d'une équipe n'ont jamais officié. Parallèlement l'engagement de quatre arbitres au titre de deux équipes a impacté les assignations potentielles au regard de leur disponibilités. La disponibilité régulière de deux d'entre eux a permis de jongler avec les arbitres non engagés (qui ont officié plus d'un quart des rencontres).

Des désistements de dernière minutes (COVID, blessure ou contrainte professionnelle) ont contraint à solliciter des arbitres peu expérimentés qui se sont organisés pour se rendre disponible au dernier moment.

2.3. Surcoûts générés

Le faible réservoir d'arbitres disponibles et sa répartition géographique à une incidence sur les défraiements et donc le coût de l'arbitrage.

2.4. Synthèse

D1 :

Ci-après la synthèse des désignations pour chacun des arbitres ayant officié en D1 softball cette saison.

Assignations D1 Softball				Engagée Éq. D1 F		Engagée Éq. D1 M		
Arbitres			Total de rencontres arbitrées		pourcentage		pourcentage	pourcentage total
ANASTASIO Anthony	2		2		3%			1%
BENASSEUR Franck	4	6	10		6%	Hus	8%	7%
BOUILLON Rémi	8	3	11		11%		4%	8%
BRAINVILLE Quentin	6		6	Pha	8%			4%
BUGNA Anaisie		7	7				10%	5%
CRULLI Nicolas	10	21	31	Rab	14%	Rab	30%	22%
DEHLINGER Hervé	6		6		8%			4%
DINON Jonathan	1		1		1%			1%
FLAYOL Nicolas	2		2		3%			1%
JOSSE Yann	4	16	20		6%		23%	14%
LACOSTE Gerald	8	3	11		11%	Pes	4%	8%
LASSAIGNE Céline	4		4	Com	6%	Com		3%
LAUDANI Giuseppe	12	14	26	Cav	17%	Cob	20%	18%
LOPEZ DE EGUILAZ J.C.	9	12	21		13%		17%	15%
MAYS Francois	17		17		24%			12%
MILGROM Benjamin	4		4		6%			3%
MONGE Anaïs	6	8	14	Pes	8%	Sa	11%	10%
RAJOHNSON Aina	14	22	36		20%		31%	25%
ROUX Nicolas	8	14	22		11%		20%	15%
SAIDI Ahmed	4		4		6%			3%
SAUVAGE Florence		7	7				10%	5%
SELVE Morgane		7	7				10%	5%
TALLARD Elisabeth	13	2	15	BCF	18%		3%	11%
THUDIN Julie	3		3		4%			2%
Nombre total de rencontres		71	71	assignations assurées par arbitres				
Arbitres engagés n'ayant pas officié :		au total		287	72%	73% engagés		
DULON Thibault	BAT	minimum		1	28%	27% autres		
DUGARD Clément	Gre	moyenne		12				
SAÏDI Farah	Mon	maximum		36				

Compétitions Européennes :

Trois arbitres ont été assignés sur les compétitions Européennes :

- François MAYS a répondu à ses assignations sur 3 compétitions
- Nicolas ROUX a répondu à ses assignations sur 2 compétitions
- Benjamin MILGROM a répondu à ses assignations sur 3 compétitions

3. Bulletins CNAS

3.1. Fréquence

Au total, à date, 27 bulletins ont été envoyés aux acteurs du softball (à raison d'un par semaine, excepté sur la période estivale et après les phases finales) :

- le siège fédéral (élus, directeur général et directeur technique national),
- les Ligues (pour diffusion au club de leur territoire) et CRAB (car aucune CRAS n'existe actuellement),
- les Présidents, managers et coaches des équipes engagées en D1 softball,
- tous les arbitres ayant un diplôme leur permettant d'officier en Softball (JA, AF1, ARS, AF2S, AN, AF3S et AI).

Les bulletins ont également été mis à disposition sur le site fédéral.

3.2. Contenu

Outre les assignations des arbitres pour les journées des championnats de D1 softball masculin et féminin, les bulletins étaient complétés d'informations concernant l'arbitrage et/ou les arbitres (déontologie, tenue, défraiement, webinaires, formation...), de rappels de règles (expliquées et référencées), des principes de la mécanique (à deux, à trois), des modalités pour attribuer les trophées de reconnaissance des arbitres.

Un index thématique de tous les sujets abordés a été annexé aux bulletins n° 2022S10 du 13 mai, et n°2022S18 du 6 juillet.

4. Reconnaissance des arbitres

4.1. Par le biais de 3 trophées

Trois trophées seront attribués pour récompenser les arbitres les plus méritants de la saison 2022. Les trophées seront attribués selon les modalités suivantes :

- Trophée Fédéral Arbitre Softball : proposition de la CNAS au regard des propositions faites par les Ligues, les Comités départementaux, les clubs et avis de la CNAS.
- Trophée AFCAM Elite Softball : arbitre ayant le plus grand total de points en cumulant les votes des managers et des arbitres.
- Trophée AFCAM Espoir Softball : arbitre ayant le plus grand nombre de points en cumulant les votes des arbitres.

Les modalités de proposition (cf. annexe 2) et de vote (cf. annexe 3) ont été précisées et rappelées dans plusieurs bulletins (n°s 2022S25 du 29 septembre, 2022S26 du 6 octobre, 2022S27 du 12 octobre).

4.2. Retours

Propositions faites par les Ligues, les Comités départementaux, les clubs :

- 3 propositions retournées sur l'ensemble du territoire national.

Vote des managers :

- 3 votants (St-Raphaël, Pessac, BCF) sur 8 en softball féminin,
- 4 votants (Contes, Toulouse, Montpellier, Rouen) sur 7 en softball masculin.

Vote des arbitres :

- 11 retours sur les 24 ayant officié en D1.

4.3. Résultats

Les résultats ont été transmis par la CFA en janvier :

- Trophée AFCAM Elite Softball : Nicolas CRULLI
- Trophée AFCAM Espoir Softball : Florence SAUVAGE
- Trophée Fédéral Arbitre Softball : François MAYS

Un quatrième trophée qui ne concerne pas que le softball, initié par Aina RAJOHNSON, à été acté par le comité directeur du 8 décembre 2022 pour récompenser l'arbitre ou officielle B5 féminine remarquable de l'année par son engagement et/ou ses initiatives. Ce trophée se nommera trophée Gin BATS en reconnaissance de sa carrière internationale et son investissement pour rendre l'arbitrage plus efficient. Pour 2022, l'heureuse récipiendaire de ce trophée sera Florence SAUVAGE.

5. Recensement et mise à jour cadre (actif / de réserve)**5.1. État en début de saison**

Force est de constater que la crise sanitaire et la situation de la CNAS n'ont pas permis une mise à jour fiable du rôle des arbitres avant le début de la saison.

De fait une extraction de tous les licenciés diplômés pouvant officier en Softball a été réalisée à partir d'Exalto avec une limite majeure de l'application qui ne différencie pas les cadres actifs et de réserve selon les disciplines et le diplôme, qu'il soit bi-disciplinaire (JA ou AF1) ou spécifique (AD, ARS, AF2S, ARS, AF3S, ANS ou AIS). Elle a permis de lister plus de mille arbitres pouvant potentiellement arbitrer en softball ou actifs (90 JA, 524 AF1, 414 ARS, 4 AF2S, 32 ANS, 5 AF3S et 5 AIS).

5.2. Modalités de mise à jour

Trois modalités sont utilisées parallèlement pour mettre à jour le rôle des arbitres :

- Demandes des arbitres de désabonnement du bulletin CNAS (69 suppressions avec bascule dans le cadre de réserve)
- Sondage des arbitres sur leur activité en fin de saison (113 retours sur 558 arbitres supposés actifs)
- Demande de bilan post saison aux Ligues (en cours)

Suite à la naissance de la CFA, Anthony ANASTASIO sera en charge de la mise à jour du rôle des arbitres Softball.

6. Formation**6.1. Finalisation des formations initiés à l'intersaison 2019-2020**

La CNAS a trouvé des solutions en concertation avec l'INFBS, la DTN et les stagiaires pour finaliser les formations AF2S et AF3S instruites par Franck LAUTHIER puis suspendues du fait de la crise sanitaire. Les évaluations qu'il a communiqué ainsi que celle d'Emmanuel MONGE ont permis de valider trois stagiaires AF2S et un stagiaire AF3S. Cumulées avec les supervisions du Challenge de France de Softball féminin elle ont permis de valider deux stagiaires AF3S supplémentaires.

6.2. Réactivation des formations spécifiques pour l'intersaison 2022-2023

La CNAS a communiqué sur chacun des diplômes, ses prérequis et ses modalités (cf. annexe 4). Par ailleurs, elle accompagne les Ligues en concertation avec l'INFBS pour organiser des formations AF2S et tenter de couvrir au mieux le territoire national.

D'autre part, une formation AF3S est en réflexion, mais il faut caler lieu et dates, et actualiser les contenus.

Enfin la CNAS travaille de concert avec la CNAB pour formaliser les modalités des passerelles Baseball <> Softball.

7. Préconisations saison 2023

7.1. Prendre collectivement conscience

Le manque d'arbitres est manifeste. Ces deux dernières années cela peut pour partie s'expliquer par la crise sanitaire et le manque de formations. Mais il y a d'autres raisons potentielles à ne pas occulter :

- Absence de projet de formation ou de montée en compétence des officiels (et des moyens nécessaires) concomitant avec le projet sportif des clubs ou Ligues (jouer et/ou accéder au niveau plus élevé prime sur former des officiels -du nombre vers l'efficience).
- Manque de respect envers les arbitres sur le terrain et autour tant de la part de joueurs, de managers, de présidents ou de commentateurs des rencontres ou de leurs retransmissions (dénigrement, agression verbale, affirmations erronées par méconnaissance des règles ou des procédures...).
- Invisibilité de la bienveillance, la reconnaissance et l'accompagnement des arbitres au sein des structures (identité des arbitres qui officient pour le club ou nombre de rencontres arbitrées inconnus des membres du club, dédain manifesté par leurs partenaires d'équipe alors qu'ils officient pour permettre à ceux-ci de jouer, modalités de mise à disposition d'uniformes d'arbitre inexistantes ou inéquitables au regard de celles mises en œuvre pour les uniformes des joueurs...).
- ...

En l'absence de prise de conscience collective de l'ordinaire des arbitres, la formation aussi efficiente puisse-t-elle être ne suffira pas à permettre aux arbitres d'être plus sereins et compétents, de partager leur passion pour nos disciplines et les servir humblement, ou de faire naître des vocations. Pire, à terme, la pérennité de la fonction peut ne plus être assurée et le manque voire l'absence d'arbitres peut décimer les championnats !

- Solliciter d'autres fédérations et l'AFCAM pour trouver des leviers permettant d'inverser la tendance.
- Solliciter les acteurs pour, au-delà des problèmes qu'ils ne manqueront pas de signifier, les interroger sur :
 - Les opérations qu'ils mènent pour respecter les arbitres ;
 - Les actions qu'ils effectuent pour reconnaître ou valoriser les arbitres ;
 - Les solutions qu'ils réalisent pour susciter des vocations ;
 - L'accompagnement qu'ils mettent en œuvre pour former leurs arbitres ;
 - Les procédures qu'ils effectuent pour permettre à leurs arbitres de monter en compétence.
- Partager ce qui fonctionne.
- Mener une campagne fédérale de sensibilisation « pas de match sans arbitre, pas d'arbitre sans respect ».
- Faciliter l'accès à l'UC règles et inviter tous les acteurs à la suivre.

7.2. Intégrer un groupe Softball au sein de la CFA

Tout licencié de la fédération peut postuler pour être membre de la CNAS. Être arbitre pour en être membre n'est pas obligatoire, toutefois il est souhaitable que chaque genre (femme, homme) et grade (AF1, AF2S, AF3S et AIS) ainsi qu'une majorité de territoire y soit représentés.

Quelques soient le temps et les compétences dont disposent les postulants leur participation est la bienvenue. Le cas échéant ils peuvent se manifester auprès du gestionnaire par intérim de la CNAS par courriel (aina.rajohnson@ffbs.fr) ou téléphone (06 08 09 98 66).

La CNAS est constituée de maximum douze membres dont un.e président.e. auxquels peut s'ajouter un représentant de la DTN.

Tout licencié peut faire acte de candidature à la Présidence de la CNAS en renvoyant le formulaire dédié (cf. annexe 1) renseigné et signé à la FFBS avant le 30 novembre 2022 (à contact@ffbs.fr et secretaire.general@ffbs.fr, copie souhaitée à cnas@ffbs.fr)

Préconisation :

- Accompagner les volontaires et mettre à leur disposition outils et modèles éprouvés cette saison.
- Optimiser le partage des tâches selon les compétences et la disponibilité de chacun.
- Dès lors qu'il y a une pratique régionale (championnat et/ou open et/ou tournoi) la Ligue identifie une personne relais pour l'arbitrage softball et communique son identité à la CNAS.

7.3. Conditionner l'engagement des équipes

De constater que cette saison plus de 25% des assignments ont été assumées par des arbitres non engagés et qu'un quart des assignments a été assumés par un seul arbitre.

L'engagement d'un arbitre pour une équipe suppose qu'il puisse se rendre disponibles pour chacune des journées de championnat auquel participe la dite équipe. S'engager

pour deux équipes suppose donc encore plus de disponibilités si tenté soit que les journées des deux championnats considérés ne se chevauchent pas.

Pour rendre fluide les assignations et inciter les clubs à former des arbitres ou les accompagner à monter en compétence la CNAS propose à la CFS de faire évoluer les conditions d'engagement d'une équipe. Parallèlement les clubs sont invités à mutualiser leurs besoins de formation et solliciter leur ligue qui si elles rencontrent des difficultés pour organiser une formation peuvent demander l'aide de la CNAS et de l'INFBS.

Préconisations :

- Un arbitre ne peut s'engager que pour une seule équipe de D1 softball, soit féminine, soit masculine.
- Un club peut officiellement engager un arbitre principal (AIS, ANS, AF3S ou AF2S en formation AF3S) et des arbitres subsidiaires (AF2S ou AF1 coopté validé par la CNAS), tous s'engageants à assumer la totalité des assignations dues.
- Dès connaissance de l'indisponibilité de l'arbitre officiellement engagé, le club s'engage à fournir un arbitre de substitution validé par la CNAS pour le nombre de journées de championnat que l'arbitre officiellement engagé ne peut assurer.
- En l'attente d'un système plus vertueux (en réflexion), à l'engagement de l'équipe une caution équivalente au coût de la formation (AF2S et/ou AF3S) de deux arbitres est déposée (en deux chèques).
 - Elle est restituée en totalité à la fin de la saison si l'arbitre engagé ou ses substituts proposés par le club ont totalisé le nombre d'assignations correspondant au championnat dans lequel l'équipe du club est engagée,
 - Elle est restituée en totalité avant le début de la saison suivante (S+1) si le nombre d'assignations correspondant au championnat dans lequel l'équipe du club est engagée n'a pas été assuré pendant la saison (S) mais que deux arbitres stagiaires ont effectivement suivi une formation spécifique (AF2S ou AF3S) avant le début de la saison suivante (S+1).
 - Elle est partiellement encaissée avant le début de la saison suivante (S+1) si le nombre d'assignations correspondant au championnat dans lequel l'équipe du club est engagée n'a pas été assuré pendant la saison (S) et qu'un seul arbitre stagiaire a effectivement suivi une formation spécifique (AF2S ou AF3S) avant le début de la saison suivante (S+1).
 - Elle est totalement encaissée avant le début de la saison suivante (S+1) si le nombre d'assignations correspondant au championnat dans lequel l'équipe du club est engagée n'a pas été assuré pendant la saison (S) et qu'aucun arbitre stagiaire n'a effectivement suivi une formation spécifique (AF2S ou AF3S) avant le début de la saison suivante (S+1).

7.4. Prévenir des accidents

Au regard des accidents graves subis cette année par un lanceur et un frappeur, la CNAS propose à la DTN et au bureau fédéral l'adaptation des RGES selon les catégories.

Préconisations :

- Catégorie jeunes 9U, 12U et 15U :

- Obligation de porter une grille en défense pour le lanceur et tous les joueurs de champ intérieur.
- Obligation pour tous les frappeurs de porter un casque avec grille.
- Catégorie 18U :
 - Obligation de porter une grille en défense pour le lanceur et les joueurs de 1^{ère} base et 3^{ème} base, préconisation de porter une grille pour les joueurs de 2^{ème} base et d'arrêt-court.
 - Obligation pour tous les frappeurs de porter un casque avec grille.
- Séniors :
 - Obligation pour le lanceur de porter une grille, préconisation de porter une grille pour les joueurs de champ intérieur et plus particulièrement ceux de 1^{ère} base et 3^{ème} base.
 - Préconisation de porter un casque avec grille pour les frappeurs.

7.5. Respecter l'arbitre

Alors que les règles le stipulent, trop d'acteurs oublient le respect dû à l'arbitre. Ce dernier leur permet d'officier sereinement avec le plus d'efficacité possible. La CNAS propose que chaque acteur signe une charte ou s'engage au respect de la fonction car dénigrer l'arbitre ne sert personne.

Préconisations :

- Que les Présidents s'obligent à ne pas dénigrer les arbitres mais au contraire à les valoriser (ne pas couper l'herbe sous les pieds de ceux qui aspirent à arbitrer participera au développement du club ou de la ligue).
- Que les managers s'obligent à être exemplaires dans leurs échanges avec les arbitres ou dans leurs commentaires d'un jugement (un arbitre ne commente pas les choix stratégiques d'un manager, aussi ce dernier s'abstiendra de commenter devant ses joueurs un jugement qu'il estime erroné, il privilégiera avec calme la sollicitation d'un arrêt du jeu pour demander à l'arbitre l'explication de sa décision).
- Que les joueurs s'obligent à accepter les décisions de l'arbitre quand bien même ils s'estiment lésés (un arbitre malgré sa préparation peut mal juger une action ou un lancer, comme un joueur malgré son investissement à l'entraînement pourra faire des erreurs d'attrapé, de relais ou s'élancera sur la balle lancée sans la contacter).
- Que les commentateurs des rencontres ou de leurs retransmissions s'obligent en amont à s'informer sur les règles et les procédures, à expliquer les situations de jeu, à décrire les actions et à éclairer les auditeurs néophytes sur les décisions des arbitres (ne pas confondre vulgarité [être vulgaire] et vulgariser [répandre des connaissances en les mettant à la portée du public] servira davantage la cause de tous les acteurs et de nos disciplines).
- Que les arbitres s'obligent à se questionner sur leur prestation à la fin de la rencontre (ainsi points d'appuis et/ou axes de progression pourront être définis et s'inscrire dans une logique de formation continue).

7.6. Initier des vocations

La CNAS invite les clubs et leurs membres à valoriser les arbitres et l'arbitrage, pour faire évoluer la perception que chacun en a vers une image positive.

Préconisations :

- Que les arbitres nouvellement diplômés portent un brassard rappelant à tous qu'ils débutent et ont comme tout débutant droit à l'erreur pour apprendre en action, et au manager qui contesterait une décision qu'il doit le faire posément et sans insister au risque que l'arbitrage se dégrade davantage et/ou de perdre un arbitre en devenir.
- Être bienveillant, reconnaissant et accompagner les arbitres (exemplarité des managers à l'égard des arbitres, mise en avant dans les bulletins de rencontres du week-end, prise en charge partielle ou totale ou mise à dispositions de

protections spécifiques, prêt ou location d'uniformes d'arbitre identique à ce que met en place le club, la Ligue pour les uniformes de joueurs...).

- Préciser l'identité les arbitres (*et les scoreurs*) qui ont officié quel que soit la compétition pour chaque rencontre que ce soit dans la gazette du club les réseaux sociaux, ou le compte rendu des résultats de la commission sportive concernée.
- Remercier les arbitres (*et les scoreurs*) d'avoir permis le déroulement des rencontres en assurant leurs assignations.
- Sensibiliser tous les acteurs en début de saison à l'existence de récompenses pour les arbitres (comme pour les joueurs ou les équipes).
- Rappeler lors de l'annonce des rencontres de l'Opening day, au même titre que les champions de la saison précédente, l'identité des récipiendaires des trophées arbitres (Trophée Fédéral Arbitre Softball, Trophée AFCAM Elite Softball, Trophée AFCAM Espoir Softball) ou tout autre récompense locale.

Annexe 1 – Formulaire de candidature à la Présidence d'une Commission**CANDIDATURE A LA PRESIDENCE D'UNE COMMISSION DE LA
F.F.B.S.**

Toute candidature doit parvenir par mail (contact@ffbs.fr et secretaire.general@ffbs.fr), par courrier ou être déposée (le lundi et le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30) au siège de la Fédération, 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS pour le 30 novembre 2022 à 18 heures au plus tard.

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : E-mail :

Club : Ligue :

Quelle commission souhaitez-vous présider :

- | | |
|--|--|
| ☐ Commission Nationale Arbitrage Baseball | ☐ Commission Fédérale Juridique et Règlementation |
| ☐ Commission Nationale Arbitrage Softball | ☐ Comité Fédéral d'Ethique |
| ☐ Commission Fédérale Scorage et Statistiques | ☐ Commission Fédérale Sport pour tous |
| ☐ Commission Fédérale Sportive | ☐ Commission Fédérale Sport et Handicap |
| ☐ Commission Fédérale Jeunes | ☐ Commission Fédérale Mémoire |
| ☐ Commission Fédérale Terrains et équipements | ☐ Commission Fédérale de Formation |
| ☐ Commission Fédérale Financière | |

Motivations pour présider la Commission :

.....

.....

A le

Signature :

Annexe 2 – Formulaire de candidature à la Présidence d'une Commission



TROPHÉE FÉDÉRAL ARBITRE SOFTBALL

2022

Proposition Ligue, CD, Club

page 1/2

Pour la saison 2022, la structure (cocher la case adéquate) ☐Ligue, ☐Comité Départemental, ☐Club

identifié sous le nom :

et affilié à la fédération sous le n° :

souhaite proposer l'arbitre ci-après pour l'attribution du Trophée Fédéral d'Arbitre Softball

Identité (civilité, NOM et prénom) :

n° de licence :

diplôme d'arbitre le plus élevé acquis :

affilié au club (n° d'affiliation, nom, commune) :

Cette proposition s'appuie sur son investissement dans l'arbitrage du softball au travers d'actions telles que (illustrez ou argumentez les items justifiant votre proposition)

a - Participer à la vulgarisation des règles du Softball

b - Participer au respect et à la reconnaissance des arbitres

c - Officier régulièrement en Softball

d - S'inscrire dans une logique de formation continue

e - Tutorer (ou former) d'autres arbitres Softball

Annexe 2 – Formulaire de candidature à la Présidence d'une Commission**TROPHÉE FÉDÉRAL ARBITRE SOFTBALL****2022****Proposition Ligue, CD, Club**

page 2/2

f – Animer ou coordonner un forum d'échange entre arbitres Softball

g - Participer aux assignations des arbitres Softball

h - Œuvrer à l'existence d'une Commission Régionale Arbitres Softball

i - Autres actions...

Zone libre pour commentaires complémentaires

Je soussigné.e (*civilité, NOM prénom et fonction*) :**représentant.e de la structure sus-nommée atteste de la sincérité de cette proposition.**

fait le :

signature (*et cachet de la structure*) :

à :

Annexe 2 – Formulaire de candidature à la Présidence d'une Commission

Recto et verso à scanner et à envoyer à cnas@ffbs.fr avec en objet « Proposition Trophée Fédéral Arbitre Softball 2022 »

Annexe 3 – Modalités d'attribution des trophées

TROPHÉES FÉDÉRAUX ARBITRES SOFTBALL

Modalités d'attribution

Trois trophées seront attribués pour récompenser les arbitres les plus méritants de la saison 2022 selon les modalités suivantes :

- Trophée Fédéral Arbitre Softball : proposition de la CNAS au regard des propositions faites par les Ligues, les Comités départementaux, les clubs et avis de la CNAS.
- Trophée AFCAM Elite Softball : arbitre ayant le plus grand total de points en cumulant les votes des managers et des arbitres.
- Trophée AFCAM Espoir Softball : arbitre ayant le plus grand nombre de points en cumulant les votes des arbitres.

Dans cette perspective :

- Chaque **Ligue, Comité départemental, ou club** peut proposer une, un ou des arbitres softball méritants en transmettant à la CNAS le document en annexe 2 renseigné dans les plus brefs délais (initialement la date butoir était positionnée au 14 octobre 2022) à cnas@ffbs.fr avec en objet « Proposition Trophée Fédéral Arbitre Softball 2022 ».

Ligues, Comités départementaux et Clubs sont invités à profiter de cette opportunité en proposant une, un ou des arbitres softball pour valoriser l'arbitrage, reconnaître son importance voire susciter des vocations.

À date, deux clubs ont transmis des propositions.

- Le **manager** de chacune des équipes en **D1 Softball** a été invité à renseigner un formulaire dédié en ligne à l'issue des finales de chacun des championnats D1 Softball.

Le lien vers le formulaire a été envoyé directement à chaque manager.

- Chaque **arbitre ayant officié en D1 Softball** a été invité à renseigner un formulaire dédié en ligne à l'issue des finales de chacun des championnats D1 Softball. Elle ou il ne pourra pas voter pour elle ou lui-même.

Le lien vers le formulaire a été envoyé directement à chaque arbitre.

Pour les trophées AFCAM, chaque votant peut attribuer un total de 3 (trois) points et ainsi :

- soit attribuer 3 (trois) points à un.e seul.e arbitre
- soit attribuer 2 (deux) points à un.e arbitre et 1 (un) point à un.e autre arbitre
- soit attribuer 1 (un) à trois arbitres différent.e.s

En cas d'égalité de points les priorités suivantes seront appliquées :

- genre féminin prioritaire (valorisation de l'arbitrage féminin)
- à genre équivalent : plus gradé (valorisation de l'expérience)
- à grade équivalent : plus âgé (potentiellement plus près de la retraite sportive)
- si l'égalité persiste : tirage au sort

Par ailleurs, un arbitre ne pouvant recevoir qu'un trophée pour une même saison, si c'est le même arbitre qui a le meilleur total pour les deux trophées AFCAM, le trophée AFCAM Espoir Softball sera attribué à l'arbitre cumulant le deuxième meilleur total pour ce trophée.

Annexe 3 – Modalités d’attribution des trophées

Synthèse des formations d'Arbitres Softball

Ci- après sont précisés pour chaque diplôme:

- durées minimales des formations,
- répartition entre distanciel et présentiel,
- âge minimum,
- catégories et type de compétitions possibles.

